

LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 07 JUILLET 2022

*L'an deux mille vingt-deux le jeudi sept juillet à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 01 juillet 2022, par le Président, s'est réuni en séance publique à la Maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.
Alain BOURION, Conseiller Communautaire, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.*

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gilles BEGOUT, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Claude BRUNAUD, M. Pascal THEILLET, M. Vincent JALBY, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Franck DAMAY, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, M. Laurent LAFAYE, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Vincent BROUSSE, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Isabelle DEBOURG, M. Jérémy ELDID, M. Jamal FATIMI, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, M. Laurent OXOBY, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Patricia VILLARD, Mme Gülsen YILDIRIM, M. Alain BOURION, Mme Pascale ETIENNE, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

Mme Sylvie ROZETTE donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
Mme Marie-Eve TAYOT donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL
M. Joël GARESTIER donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN
Mme Delphine BOULESTEIX donne pouvoirs à M. Michel CUBERTAFOND
M. Olivier DUCOURTIEUX donne pouvoirs à M. Gilbert BERNARD
Mme Amandine JULIEN donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT
Mme Nathalie MEZILLE donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
M. Thierry MIGUEL donne pouvoirs à Mme Gülsen YILDIRIM
Mme Nezha NAJIM donne pouvoirs à Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD
M. Matthieu PARNEIX donne pouvoirs à M. Vincent BROUSSE
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à Mme Isabelle DEBOURG
M. Vincent REY donne pouvoirs à M. Vincent LEONIE
Mme Sarah TERQUEUX donne pouvoirs à Mme Isabelle MAURY
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à Mme Geneviève LEBLANC
Mme Rhabira ZIANI BEY donne pouvoirs à M. Laurent OXOBY

Absents :

M. Jean-Yves RIGOUT, M. Ibrahima DIA

L'ORDRE DU JOUR EST

Retrait du droit de préemption urbain sur la commune de Panazol sur un périmètre identifié en lien avec le Bus à haut niveau de service (BHNS) et délégation au Président de Limoges Métropole

N° 17.10

M. ROUX Jacques, rapporteur, s'exprime en ces termes :

REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2022

REÇU EN PREFECTURE

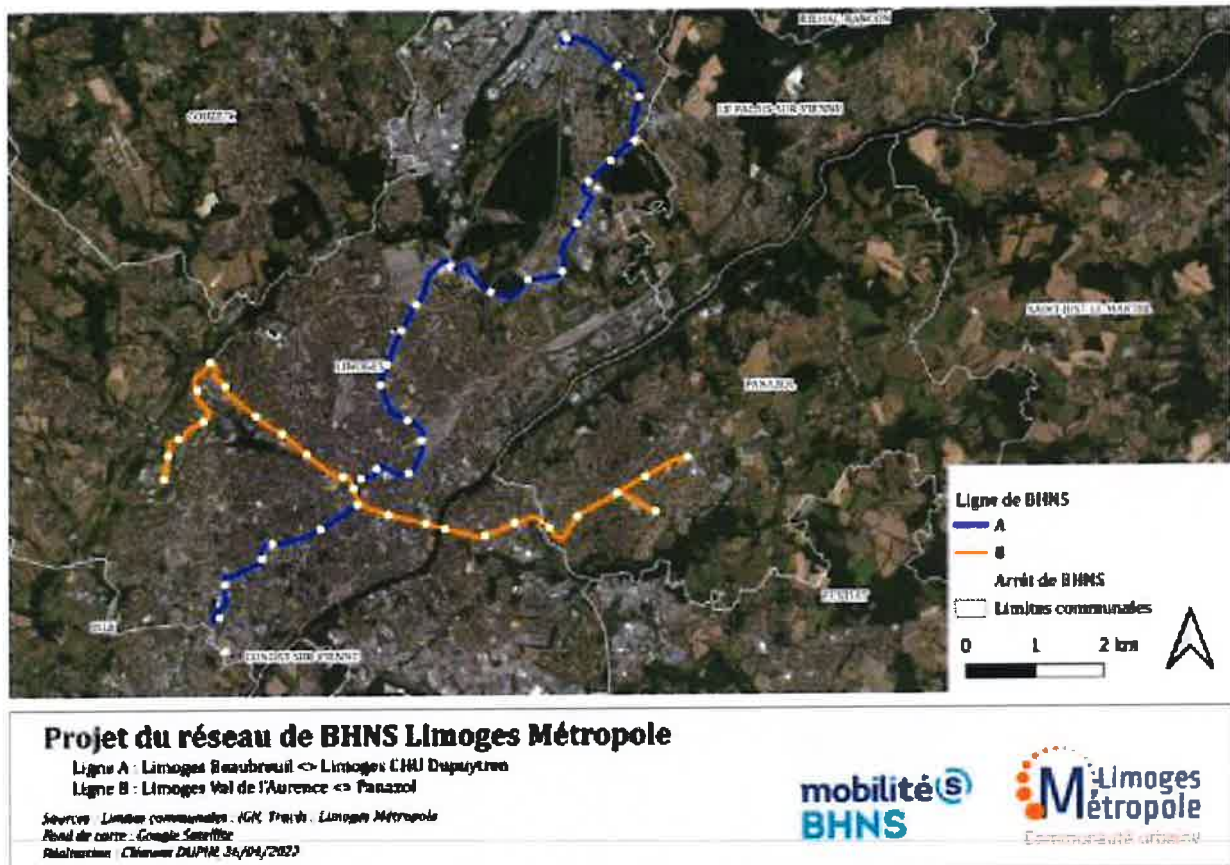
le 08/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AR-087-248719312-20230606-AR2324129H1

Mes chers collègues,

Le projet de Bus à haut niveau de service (BHNS), validé dans le cadre du projet de territoire de Limoges Métropole, consiste en l'aménagement de deux lignes de bus exploitées avec du matériel roulant électrique, bénéficiant d'aménagements spécifiques et de priorités aux carrefours.



- au plan de la mobilité, il est le support de la réorganisation de l'ensemble du réseau de transports en commun pour développer une offre de déplacements plus performante (plus de fréquences et plus de destinations accessibles) pour les habitants des premières et deuxième couronnes et notamment pour les publics les moins motorisés,
- au plan climatique, il permet de réaménager l'espace public au profit des transports en commun et des modes actifs. Il favorise le report modal en accélérant la transition énergétique du parc de véhicules et le recours à une technologie électrique et diminue fortement la production de gaz à effet de serre induite par les déplacements,
- au plan urbain, il offre l'opportunité de requalifier le centre-ville de Limoges sur les axes empruntés par les lignes BHNS. Il contribue à l'adaptation de la ville au changement climatique en favorisant l'infiltration des eaux de pluie, la désimperméabilisation des sols et la lutte contre les îlots de chaleur urbain par une ambition végétale forte. Il facilite enfin l'opportunité de développer des opérations d'aménagement bâti (par remembrement foncier), accompagnant la densification urbaine le long du tracé des lignes,
- au plan social, il contribue au désenclavement des quartiers du Val de l'Aurence et de Beaubreuil en les rapprochant des lieux d'emploi et des lieux de consommation.

REÇU EN PREFECTURE

Le 12/07/2022

REÇU EN PREFECTURE

99_DE-067-248719312-20220707-012222970H1

Le 08/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AR-067-248719312-20230606-AR2324129H1

Le programme opérationnel du projet sera proposé à la validation du conseil communautaire au troisième trimestre 2022. Actuellement au stade des études préliminaires, le projet de BHNS bénéficie déjà d'une subvention accordée par l'Etat dans le cadre du 4ème appel à projet Transport collectif en site propre (TCSP), à hauteur de 12 M€ pour la ligne A et 3,8 M€ pour la ligne B.

Les opérations d'aménagement des deux lignes occasionneront des travaux de façade à façade sur la majeure partie des sections de tracé aménagées. En plus des interventions prévues sur les réseaux d'eau potable et d'eaux usées, les travaux pourront concerner l'insertion de la plateforme BHNS et des stations, des espaces piétons, et des liaisons cyclables, d'espaces verts, la réfection des chaussées circulées, ainsi que l'aménagement d'espaces de stationnement en surface.

De fait, le périmètre opérationnel, qui sera soumis à validation dans le cadre du programme, s'écartera ponctuellement des emprises de voiries actuelles pour permettre l'intégration de toutes les fonctions du projet, et nécessite des acquisitions foncières le long des axes du BHNS.

Par délibération du 30 mars 2017, Limoges Métropole, titulaire du Droit de préemption urbain (DPU), a délégué aux communes l'exercice de ce droit sur les secteurs de préemption existants (zones U et AU des plans locaux d'urbanisme) tout en le conservant sur certains secteurs (zones à vocation économique, zones d'aménagements...).

Aussi, la commune de Panazol est actuellement délégataire du DPU sur l'ensemble des parcelles impactées par le projet du BHNS sur lesquelles il a été institué par la commune à l'époque où elle en était titulaire.

Parallèlement, dans certains secteurs, le DPU a été retiré à la commune puis délégué à l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) pour mettre en œuvre des conventions opérationnelles portant sur des projets spécifiques.

Ainsi, Limoges Métropole, en qualité de maître d'ouvrage, a besoin d'acquérir le foncier nécessaire pour mener à terme ce projet et doit donc reprendre le droit de préemption urbain sur les parcelles impactées.

La commune de Panazol, et dans certains cas l'EPFNA, étant délégataires du DPU sur le périmètre du tracé du BHNS, il revient au conseil communautaire de le retirer à la commune et à l'EPFNA sur les secteurs concernés puis de déléguer au Président de Limoges Métropole à la fois l'exercice du DPU mais également la faculté de le déléguer à l'occasion de l'aliénation d'un bien, conformément à l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales

Le conseil communautaire décide :

- de retirer à la commune de Panazol la délégation du droit de préemption urbain sur le périmètre joint en annexe ;
- de retirer à l'EPFNA, la délégation du droit de préemption urbain sur le périmètre joint en annexe ;
- de déléguer au Président de Limoges Métropole l'exercice du droit de préemption urbain sur le périmètre précité ;



- de déléguer sur ce même périmètre, au Président de Limoges Métropole la faculté de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de l'aliénation d'un bien soit à l'EPFNA, soit à la commune de Panazol.

ADOpte A L'UNANIMITE

N'a pas participé au vote : M. Vincent LEONIE

Conformément au Code général des
Collectivités Territoriales
Formalités de publicité effectuées le
mardi 12 juillet 2022

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Pour le Président
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Sylvain ROQUES

REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2022

REÇU EN PREFECTURE

le 08/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AR-087-248719312-20230606-AR2324129H1

Plan des lignes BHNS et périmètre
du Droit de Prémption Urbain (Panazol)



Carte établie à partir des données en l'état d'actualisation et/ou de précision existant à ce jour.
La Communauté Urbaine Limoges Métropole ne dégage aucune responsabilité concernant un éventuel
manque d'exactitude ou d'actualité de cette carte.

Pour le Président
Par délégation
Le Directeur Général des Services
Sylvain ROQUES

REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2022

REÇU EN PREFECTURE

le 08/06/2023

Application agréée E-legalite.com